



L'abattement de 30 % n'a pas été effectué est-ce normal

Par **PEREL**, le **26/02/2013** à **15:58**

L'abattement de 30 % sur mes revenus d'activités n'a pas été effectué pour le calcul de ma pension de reversion. Dois-je y prétendre ?

j'ai effectué ma demande de reversion alors que j'avais 54 ans et 8 mois, l'abattement de 30 % est effectué dès lors que l'on a 55 Ans.

A 55 ans, la caisse devait-elle me recalculer le montant de ma retraite en tenant compte de cet abattement, ou était-ce à moi de reformuler ma demande. Dans la mesure, où je ne connaissais pas l'information il m'était difficile de la faire. La caisse se devrait je pense de m'informer de cette possibilité. Pouvez m(en dire plus? merci